

/K.J./M.D./

cl

09 MAI 1985

REPUBLIQUE RWANDAISE

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPÉRATIF

B.P. 1044 KIGALI.

Kigali, le

N° 1626 /15.07

NKUSI Laurent...
Monsieur.....
Professeur à l'UNIR
.....
B.P. 94 RUBERGERI

Objet: Dossier A.I.J. concours

littéraire:

Nomination des membres
du jury.

Monsieur,

A l'occasion de la célébration de l'Année Internationale de la Jeunesse, le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif a organisé un concours littéraire dont les objectifs sont repris dans le règlement en annexe.

En application de ce règlement, tel que prévu spécialement à l'article 7 bis, j'ai l'honneur de faire appel à votre compétence en acceptant d'être membre du jury d'attribution de la note définitive en vue de déceler les meilleurs compositeurs qui ont accepté de participer au concours.

Je vous saurais gré de me faire parvenir avant le 20 courant votre décision en cas où vous ne seriez pas disponible afin de pourvoir à temps à votre remplacement éventuel.

La première réunion de prise de connaissance des documents aura lieu le Vendredi 24 Mai 1985 à 9 Heures au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif.

Les frais de déplacement seront pris à charge par le Ministère.

Je compte sur votre collaboration.

C.P.I. à:

Monsieur le Directeur Général
de la Jeunesse
KIGALI.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

Major BEM


